

**AVENANT n° 49 du 7 juillet 2010
portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7
juillet 2005 relative aux CQP**

ARTICLE 1

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :

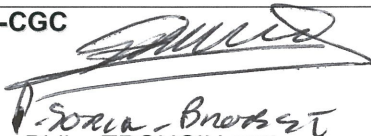
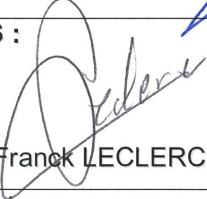
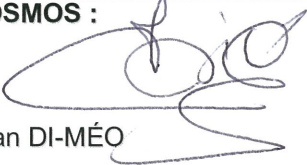
Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité
Moniteur de Roller Skating Options « Patinage artistique et danse » « Course » « Rink hockey » « Roller in line hockey » « Roller acrobatique » « Skateboard »	Le titulaire du CQP « Moniteur Roller Skating » est classé au groupe 3	Encadrement en autonomie des activités de Roller Skating dans l'option certifiée jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans la limite de 20 patineurs ou skateurs. Initiation en autonomie de l'ensemble des activités : • « roller skating » pour les titulaires des options « patinage artistique et danse », « course », « rink hockey », « roller in line hockey », « roller acrobatique » • skateboard pour les titulaires de l'option « skateboard » Au regard de la situation professionnelle visée par le titulaire du CQP, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement correspond à un volume horaire de travail à temps partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel sur l'activité d'encadrement, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter un professionnel titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

40 JJA
day PGB ru JJA
FL

ARTICLE 2 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour du mois suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

CFDT  Nom : Jérôme MORIN	CFE-CGC  Nom : Didier TRONCIN	CFTC :  Nom : Jean-Marie ARGENCE
CGT-FO :  Nom : Yann POYET	CGT Nom : Bouziane BRINI	CNES : Nom : Philippe BROSSARD
FNASS :  Nom : Franck LECLERC	UNSA :  Nom : Dominique QUIRION	
CNEA :  Michel LARMONIER	COSMOS :  Jean DI-MÉO	